

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 4 mars 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #6 - Carmen Demers

Est/sont absents à cette séance :
Siège #5 - Sophie Côté

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence également de deux citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance en offrant ses plus sincères condoléances à madame la conseillère Mélanie Picard ainsi qu'à tous les membres de sa famille au nom du conseil municipal suite au décès de sa mère, madame Francine Picard Aubin, une citoyenne de Sainte-Croix bien connue et appréciée.

Monsieur le maire poursuit en faisant un suivi sur la mise en place de la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière qui débutera ses opérations le 1er avril prochain et qui compte déjà 712 membres potentiels, excédant ainsi l'objectif ciblé. Monsieur Dion informe également les citoyens de l'embauche d'une directrice générale suite à processus de dotation rigoureux tenue par le conseil d'administration de la Coopérative. Au terme de ce processus, le conseil d'administration a retenu la candidature de madame Huguette Charest, une figure très connue de la région de Lotbinière et qui occupait auparavant, et ce, pendant plus de 20 ans, le poste de directrice générale du Carrefour emploi de Lotbinière. Mme Charest a une connaissance du milieu des affaires, du milieu communautaire, mais également du milieu politique qui fait d'elle une ressource exceptionnelle qui pourra profiter de son réseau pour le développement de la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière. Monsieur Dion termine en précisant qu'il n'a pas fait partie du processus de dotation étant donné leur lien professionnel.

048-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 4 février 2025
 - 5.2 - Comptes à payer - Mois de février 2025
 - 5.3 - Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2024
 - 5.4 - Dépôt / Règlement #738-2025 / Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 \$ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin
 - 5.5 - Avis de motion / Règlement #738-2025 / Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 \$ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin
 - 5.6 - Adhésion aux services de gestion animalière de la SPA Ville de Lévis
 - 5.7 - Vente pour taxes année 2024 / MRC de Lotbinière / Liste des arrérages de taxes au 4 mars 2024 (Art. 1022 et 1023 C.M)
 - 5.8 - Autorisation pour la conclusion d'une entente de commandite / Parc éolien Lotbinière Ndakina S.E.C / Scène extérieure du Parc Jean-Guy-Fournier
 - 5.9 - Recommandation de paiement #3 / Lévis construction inc. / Réaménagement de l'hôtel de ville
 - 5.10 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #4 / Fusion Expert Conseil Inc. / Services d'ingénierie électrique et mécanique / Projet de réaménagement de l'hôtel de ville
- 6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.
 - 6.1 - Comptes à payer - Mois de février 2025
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 - Adoption / Règlement #734-2025 / Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 387-2007 afin d'y intégrer un Plan particulier d'urbanisme du secteur du noyau villageois
 - 7.2 - Adoption / Règlement # 735-2025 / Règlement sur les Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 7.3 - Adoption / Règlement #719-2024 / Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, « Grandes affectations et densité d'occupation »
 - 7.4 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) / Lot 3590 855
 - 7.5 - Règlement #736-2025 / Adoption / Projet de règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, grandes affectations et densité d'occupation
 - 7.6 - Avis de motion / Règlement #736-2025 / Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, grandes affectations et densité d'occupation
 - 7.7 - Règlement #737-2025 / Adoption / Projet de règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance
 - 7.8 - Avis de motion / Règlement #737-2025 / Projet de règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance
 - 7.9 - Règlement #739-2025 / Adoption / Premier projet / Règlement modifiant le règlement de lotissement 390-2007 afin d'y modifier les normes pour l'implantation de bâtiments unifamiliaux dans certaines zones
- 8 - TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Octroi de mandat / Gré à gré / Magnor / Remplacement et conditionnement du média / Usine d'eau potable

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

- 8.2 - Octroi de mandat / Gré à gré / Marquage traçage Québec inc. / Contrat de lignage des rues 2025
 - 8.3 - Octroi de mandat / Gré à gré / Les entreprises Lévisiennes inc. / Contrat de rapiéçage des rues 2025
 - 8.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Techniconsultant inc. / Collaborateurs externes / Assainissement des eaux usées
 - 8.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / EMS infrastructure inc. / Plans et devis / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume
 - 8.6 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / EMS Infrastructure inc. / Préparation des plans et devis / Projet de réfection du 3e rang Est
- 9 - LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #9 / Patriarche Architecture inc. / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
 - 9.2 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Englobe corp. / Contrôle qualitatif des matériaux / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Mylène Neault : Madame Neault remercie l'ensemble des personnes et des bénévoles qui ont participé au succès d'Hiver en Famille en février dernier. Mme Neault poursuit en informant les citoyens de l'ouverture, pour la semaine de relâche, de la «*Cabane à Pam*» Pavillon de services des loisirs et ce, à tous les jours de 8h30 à 16h30. Les citoyens pourront y prêter de l'équipement, tel que des skis de fond, des chambres à air, des vélos à pneus surdimensionnés et des raquettes, il y aura également des jeux et de la musique, en plus d'une multitude d'activités, tel que des jeux gonflables, de la sculpture sur glace, etc.

M Marc-Olivier Habel : Monsieur Habel informe les citoyens que la Municipalité est toujours à la recherche d'animateurs, d'aides-animateurs et d'éducateurs spécialisés pour le camp de jour municipal. M Habel invite les gens à postuler directement sur le site internet de la Municipalité. M Habel termine en informant les citoyens que les inscriptions au camp de jour se tiendront du 7 au 27 avril 2025.

Mme Mélanie Picard : Mme Picard invite les citoyens au 45e spectacle annuel du club de patinage artistique de Sainte-Croix qui aura lieu le samedi 19 mars à 13h30 au Centre culturel et sportif.

M Alex Papineau : M Papineau informe les citoyens que le Centre culturel et sportif accueillera, le 22 et 23 mars, le tournoi des petits M9 division 2 et division 4. M Papineau informe également les citoyens que plusieurs activités libres ont été ajoutées pour la semaine de relâche. M Papineau termine en félicitant monsieur Jérémie Laliberté, employé de la Municipalité depuis novembre 2020, pour avoir remporté le titre de pompier de l'année.

Mme Carmen Demers : Mme Demers informe qu'il se tiendra, jeudi le 20 mars, un bingo, organisé par les Joyeux Pionniers de Sainte-Croix, au Pavillon des loisirs à partir de 19h. Mme Demers informe également les citoyens que le prochain tournoi de

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

« Ruff » se tiendra le jeudi 27 mars au Pavillon de services localisé sur la rue Gauthier à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 7 avril dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

5 – ADMINISTRATION

049-2025

5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 4 février 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

050-2025

5.2 - COMPTES À PAYER - MOIS DE FÉVRIER 2025

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2025 au montant de 659 853.08 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES BRUTS DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2025	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	23 162.58
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM.	45 174.22
	AVANTAGES SOCIAUX	14 308.76
	SOUS-TOTAL	82 645.56

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE FÉVRIER 2025

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	472.61
	TOTAL	83 118.17

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
B.T.L. IMMOBILIERS INC.	551360000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE 460 MARCEL-FAUCHER
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.	270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	1 326.09	PIÈCES DE RÉPARATION
CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES	551388000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	316.35	REMISE JANVIER 2025
CENTRE D'ESCALADE POP BLOC INC.	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	885.31	LOCATION MUR D'ESCALADE FÊTE NATIONALE 1/2
CHARLES NADEAU-THIBAUT	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	475.00	CHANSONNIER HIVER EN FAMILLE
DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.	233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	26 839.79	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2024/2025 3/5
	233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 953.53	DÉNEIGEMENT SURPLUS TROTTOIRS RUE LAUZÉ & DÉBARCADÈRE 2024/2025 3/5
	233004443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	1 123.76	DÉNEIGEMENT CÔTE DU BATEAU 2024/2025 3/5
EXPRESS MAG INSTITUTIONS	270230670	ACHATS DE VOLUMES	13 762.50	ABONNEMENT MAGAZINES
F.D. JUL INC.	213000419	HON. PROFESS. AUTRES	207.99	NUMÉRISATION DOSSIERS ADMINISTRATION
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.	233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	5 458.36	DÉNEIGEMENT RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 2024/2025 3/5
			19 764.43	
HYDRO-QUEBEC			9 013.95	
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	26.96	SERVICE JANVIER 2025
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.71	SERVICE JANVIER 2025
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	995.70	SERVICE JANVIER 2025
	234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.06	SERVICE JANVIER 2025
	241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 843.52	SERVICE JANVIER 2025
	270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	3 411.64	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2025
	241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 545.36	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2025
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	222000443	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	3 376.49	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 3/5
	259000443	ENLEV. NEIGE/PAVILLON ET ABRI	752.28	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 3/5
	270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	448.39	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 3/5
			2 175.82	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 3/5
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	22 157.68	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 3/5
LES PROS DU FITNESS S.E.N.C.	270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	22 157.68	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2024/2025 3/5
LOCATION PRINCE INC.	270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	828.35	PIÈCES DE REMPLACEMENT ÉQUIPEMENTS
			546.13	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE FÉVRIER 2025
M.R.C. DE LOTBINIERE	237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	59 675.17	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	612.83	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	34.91	QUOTES-PARTS 2025 2/12
			7 062.83	QUOTES-PARTS 2025 2/12

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
	270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	533.33	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	245235951	QUOTE-PART MRC PGMR	539.50	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	262101951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	102.91	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	18 306.23	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	2 140.41	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	237000951	QUOTE-PART MRC -TRANSPORT COLL	932.00	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	11 491.83	QUOTES-PARTS 2025 2/12
	259001951	QUOTE-PART MRC - ADM	168.58	QUOTES-PARTS 2025 2/12
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			25 570.70	
	5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	9 593.31	REMISE JANVIER 2025
	5513825000	RQAP A PAYER	960.91	REMISE JANVIER 2025
	5513850000	R.R.Q. A PAYER	9 807.80	REMISE JANVIER 2025
	5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	100.00	REMISE JANVIER 2025
	5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	3 536.77	REMISE JANVIER 2025
	5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 520.20	REMISE JANVIER 2025
	5513880000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	49.71	REMISE JANVIER 2025
MOLSON CANADA 2005			1 406.29	
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	-768.82	CRÉDIT ACHAT BAR
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	2 175.11	ACHAT BAR
PAGES JAUNES			144.25	
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	144.25	SERVICE FÉVRIER 2025
PRATICO PRATIQUES			60.83	
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	60.83	ABONNEMENT MAGAZINES
PREMIER TECH AQUA			4 487.53	
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	243.75	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	341.48	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
PRODUITS CAPITAL INC.			388.74	
	259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	319.29	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
	270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	36.74	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
	270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	32.71	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA			10 490.15	
	5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 547.42	REMISE JANVIER 2025
	5513818000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	100.00	REMISE JANVIER 2025
	5513815000	IMPOT FÉDÉRAL REG. A PAYER	7 842.73	REMISE JANVIER 2025
REVENU QUÉBEC			84.99	
	213000200	CONT. EMPLOYEUR ADMINISTRATION	84.99	COTISATIONS CNT & FSS 2024
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE			4 631.07	
	5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 631.07	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2025
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF			181 675.00	
	5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	181 675.00	PROGRAMME SUBVENTION TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 1 2024 1ER VERSEMENT
TELUS COMMUNICATIONS INC.			383.61	
	241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.38	SERVICE JANVIER 2025
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.58	SERVICE FÉVRIER 2025
	259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.60	SERVICE FÉVRIER 2025
	241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	37.61	SERVICE FÉVRIER 2025
	259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.61	SERVICE FÉVRIER 2025
	222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	37.61	SERVICE FÉVRIER 2025
	232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.61	SERVICE FÉVRIER 2025
	241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	37.61	SERVICE FÉVRIER 2025
TELUS IP			338.89	
	270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.09	SERVICE FÉVRIER 2025
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	105.28	SERVICE FÉVRIER 2025
	211000331	TELEPHONE CELL. 806-8809	35.08	SERVICE FÉVRIER 2025
	261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.09	SERVICE FÉVRIER 2025
	232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.09	SERVICE FÉVRIER 2025
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.17	SERVICE FÉVRIER 2025
	270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.09	SERVICE FÉVRIER 2025
TELUS MOBILITE			486.24	
	270150331	TELEPHONE LOISIRS	52.34	SERVICE FÉVRIER 2025
	232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	17.25	SERVICE FÉVRIER 2026
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	52.33	SERVICE FÉVRIER 2027
	232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	104.67	SERVICE FÉVRIER 2028
	270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM	52.34	SERVICE FÉVRIER 2029
	232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	52.34	SERVICE FÉVRIER 2030
	222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.95	SERVICE FÉVRIER 2031
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	17.25	SERVICE FÉVRIER 2032
	270150331	TELEPHONE LOISIRS	56.77	SERVICE FÉVRIER 2025
TERMINIX CANADA			32.60	
	259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	32.60	CONTRAT CONTRÔLE ODEURS FÉVRIER 2025
VIDÉOTRON LTÉE			344.82	
	222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE MARS 2025
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	137.97	SERVICE MARS 2025
	261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE MARS 2025
	232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	41.37	SERVICE MARS 2025
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.37	SERVICE MARS 2025
			Total : 381 896.80	
Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
ACKLANDS-GRAINER INC.			657.06	
	222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	657.06	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.			985.34	
	241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R. EGOUT	985.34	RÉPARATION POMPE #2 POSTE LECLERC
ANNE-MARIE BLAIS & SYLVAIN LEMAY			164.00	
	219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	164.00	AIDE FINANCIÈRE 2024 (RINGUETTE)
AREO-FEU LTEE			1 316.75	
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	1 316.75	ENTRETIEN CAMION 711
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC			431.16	
	270150494	COTISATION & ABONNEMENT LOISIR	431.16	COTISATION ANNUELLE 2025
ATELIER GENYTECH INC.			863.72	
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	229.90	VÉRIFICATION MÉCANIQUE CAMION 411
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	229.90	VÉRIFICATION MÉCANIQUE CAMION 711
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	403.92	VÉRIFICATION MÉCANIQUE CAMION 911
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)			5 519.65	
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	40.97	RÉUNION COMITÉ PLEIN-AIR
	270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	13.78	PILES
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	66.97	ACHAT HIVER EN FAMILLE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	157.15	ACHAT CASSE-CROÛTE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	75.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.00	ESSENCE SIERRA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	124.55	ESSENCE TRANSIT
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	74.00	ESSENCE INCENDIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	133.00	ESSENCE SIERRA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	80.00	ESSENCE SIERRA
	270150631	ESSENCE LOISIRS	124.68	ESSENCE LOISIRS
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	77.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	58.02	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	119.49	ESSENCE TRANSIT
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	118.00	ESSENCE SIERRA
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	81.25	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	73.50	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	32.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	79.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	115.00	ESSENCE SIERRA
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	34.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.14	ESSENCE TRANSIT
	222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	80.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	75.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	70.24	ESSENCE INCENDIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	96.00	ESSENCE SIERRA
	270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	78.40	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	189.60	ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 205.85	ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-954.20	CRÉDIT ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-124.60	CRÉDIT ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	155.00	MISE À JOUR VEHICULES LOURDS
	211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	40.00	ÉVÈNEMENT SADC LOTBINIÈRE
	2305050721	AMELIOR. INSTALL. RESEAU EGOUT	78.23	FRAIS ADDENDA
	269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	1 227.64	ABONNEMENT STREAMYARD
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	59.50	PERMIS ALCOOL HIVER EN FAMILLE
	270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	287.43	INSCRIPTION RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS LOISIR RURAL
	270126414	SERVICE INFORMATIQUE SALLE GYM	22.98	LICENCE ADOBE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE FÉVRIER 2025
	213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	68.95	FRAIS DE REPAS OUVERTURE DE SOUMISSIONS ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
	270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	82.77	RADIO
	270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	137.96	BALANCE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	160.94	LUMIÈRE HIVER EN FAMILLE
	270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	262.49	HORLOGE
	270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	23.00	APPLICATEUR AUTOCOLLANTS CORO ÉVÈNEMENTS LOISIRS
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	66.33	LUMIÈRES HIVER EN FAMILLE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	86.22	ACHAT HIVER EN FAMILLE
	213000496	-FRAIS DE BANQUE	142.42	FRAIS INTÉRÊT
BETON LAURIER INC.	232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	3 119.48	BRIS D'AQUEDUC RUE POULIOT
CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE	211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	28.74	28.74
			28.74	INSCRIPTION DÉVOILEMENT PROGRAMMATION 2025
CMP MAYER INC.			415.06	
	222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	415.06	FUSÉES ROUTIÈRES
COMPASS MINERALS CANADA CORP.			8 494.25	
	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 494.25	SEL POUR ADOUCISSEURS
DENIS DESAULNIERS			137.97	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	137.97	MASCOTTES FÉÉRIE DE NOËL
DESAULNIERS, GÉLINAS & LANOUILLE			25 616.43	
	213000413	SERV. PROF. VERIF. COMPTABLE	25 616.43	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2024
DOCUMENT EXPRESS ENR.			1 817.13	
	270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	108.82	AUTOCOLLANTS CARTES À PUCE
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	120.15	INDICATIONS SENTIERS
	259001411	ENTENTE COOP. SANTÉ STE-CROIX	101.18	AFFICHES COOPÉRATIVE DE SANTÉ
	213000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	1 486.98	AVIS MUNICIPAL FÉVRIER 2025
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE			424.60	
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	37.55	ACHAT CASSE-CROÛTE
	259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	6.90	PILES
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	6.30	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	87.35	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125641	BIENS NON-DURABLE QUILLES	178.20	CARTOUCHE IMPRIMANTE
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	36.75	DÉCORATIONS SENTIERS
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	55.15	DÉCORATIONS SENTIERS
	270195526	ENT RÉP MACH/OUT/EQUIP. POLY	4.60	MOUSQUETON
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	11.80	DÉCORATIONS SENTIERS
EUROFINS ENVIRONEX			1 065.82	
	241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	193.44	ANALYSE D'EAU USÉE
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.20	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	85.95	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	42.83	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	85.66	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	121.87	ANALYSE D'EAU
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	85.66	ANALYSE D'EAU
	241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	193.44	ANALYSE D'EAU USÉE
FEDERATION QUEBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS			4 135.40	
	216000412	SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	4 135.40	HON. PROFESSIONNELS NÉGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE			108.00	
	213000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	108.00	AVIS MUTATION
FRANCIS MATTE			60.00	
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE FÉVRIER 2025
GHISLAIN DUBÉ			77.00	
	219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	77.00	AIDE FINANCIÈRE 2024 (RINGUETTE)
GROUPE ACCESS BY MSP CORP			552.64	
	269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	552.64	SERVICE FÉVRIER 2025
GROUPE CASTONGUAY INC.			809.42	
	234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	809.42	RÉPARATION LAMPADAIRE
HOME HARDWARE			304.51	
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	33.07	MANGEOIRES
	232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	25.84	BOULONS & ÉCROUS
	232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	31.71	MEULES
	270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	24.09	SUPPORTS À TABLETTES & CACHES-FILS
	259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	39.63	SUPPORTS À TABLETTES & CACHES-FILS
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	25.84	BOUTELLES PROPANE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	41.38	KÉROSÈNE
	270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	13.43	RUBAN & NETTOYANT
	235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	12.64	ADHÉSIF DE CONSTRUCTION
	232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	25.85	PELLE À NEIGE
	270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	31.03	CHALUMEAU
HYDRO-QUEBEC			8 197.08	
	234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	56.13	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2024 À MI-FÉVRIER 2025
	270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 508.98	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
	232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	2 308.55	SERVICE FÉVRIER 2025
	270125681	ELECTRICITE QUILLES	2 297.84	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
	270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	1 167.78	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
	241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	857.80	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
ICETEC CLIMATISATION INC.			1 064.89	
	270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	1 064.89	CHANGEMENT MOTEUR SYSTÈME CHAUFFAGE SALLE ROBERT-DAIGLE
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.			287.44	
	270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	287.44	FICHES DES CAPITAINES
IMPULSION CENTRE D'ENTRAÎNEMENT			1 908.59	
	270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	1 908.59	SERVICES PROFESSIONNELS FÉVRIER 2025
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)			287.44	
	270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	287.44	CONFÉRENCE FÉVRIER 2025
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.			833.58	
	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	833.58	HYPOCHLORITE
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ			326.45	
	223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	326.45	ACHAT FOURNITURE
JOSIANNE TARDIF			487.50	
	270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	487.50	COURS TAEKWANDO HIVER 2025 2/2
LE PRO DU CB INC.			155.80	
	222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	155.80	RÉPARATION RADIO

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.			10 615.21	
	241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 866.60	BRIS D'AQUEDUC RUE LEGENDRE
	232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 755.67	BRIS D'AQUEDUC RUE LEGENDRE
	241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 214.37	BRIS D'AQUEDUC RUE BOURQUE
	232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 278.81	BRIS D'AQUEDUC RUE BOURQUE
	270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	655.36	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT GLISSADE HIVERNALE
	232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 044.40	BRIS D'AQUEDUC RUE BIRON
M&M MASCOTTES			675.00	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	675.00	MASCOTTES HIVER EN FAMILLE
MAISON 43 INC.			298.94	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	298.94	FRAIS FILM SEMAINE DE RELÂCHE
MÉLISSA CASTONGUAY			30.00	
	270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE FÉVRIER 2025
MINISTÈRE TRANSPORTS & MOBILITÉ DURABLE			49 997.00	
	5513100002	COMPTES À PAYER - VÉRIFICATION	49 997.00	REMBOURSEMENT PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION			11 172.42	
	213000419	HON. PROFESS. AUTRES	5 376.60	RESSOURCE PARTAGÉE COMPTABILITÉ DU 29 DÉCEMBRE 2024 AU 1ER FÉVRIER 2025
	261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	1 995.84	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME DU 29 DÉCEMBRE 2024 AU 1ER FÉVRIER 2025
	261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	3 799.98	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 29 DÉCEMBRE 2024 AU 1ER FÉVRIER 2025
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT			3 000.00	
	222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	3 000.00	QUOTE-PART ÉCOLE POMPIERS 2025
NADEAU MARIO			1 149.75	
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 149.75	TOUR DE CALÈCHE HIVER EN FAMILLE
NORA BYRNE			1 260.00	
	270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 260.00	COURS YOGA HIVER 2025 1/2
OFFICE D'HABITATION SUD DES APPALACHES			17 482.00	
	252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	17 482.00	QUOTE-PART 2025
PAMELLA MARION			30.00	
	270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE FÉVRIER 2025
PHARMACIE STE-CROIX			26.10	
	270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	11.85	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
	270125641	BIENS NON-DURABLE QUILLES	14.25	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
POSTES CANADA			394.46	
	213000321	TIMBRES POSTES-ADMINISTRATION	211.51	PROGRAMMATION HIVER EN FAMILLE & AVIS MUNICIPAL FÉVRIER 2025
	270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	182.95	PROGRAMMATION HIVER EN FAMILLE & AVIS MUNICIPAL FÉVRIER 2025
REAL HUOT INC.			4 550.77	
	241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 655.18	COMPTEURS D'EAU
	241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 912.49	COMPTEURS D'EAU
	241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 025.03	MANCHONS RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC
	241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	-41.93	CRÉDIT VALVE À BILLE
RECEVEUR GENERAL DU CANADA			385.08	
	232000339	SYSTEME DE TELECOMM. - VOIRIE	385.08	RENOUVELLEMENT LICENCE 2025
RECYC.LAV INC.			2 299.50	
	245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	2 299.50	COLLECTE GROS REBUTS JANVIER & FÉVRIER 2025
SANDRA SAVARD/LOUIS ALEXANDRE BRIAND			395.07	
	123440000	VENTE D'EAU AUX USAGERS	395.07	REMBOURSEMENT FACTURE COMPTEUR D'EAU 2023 EN DOUBLE
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN			1 003.06	
	222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 003.06	ENTRAIDE INCENDIE (236, RUE PICARD) LE 28-12-2024
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE			5 935.60	
	222000455	IMMATRICULATION	3 599.74	IMMATRICULATIONS (AVIS 03600 76648 21229 1)
	232001455	IMMATRICULATION - CAMION MUN.	934.20	IMMATRICULATIONS (AVIS 03600 76648 21229 1)
	232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	300.11	IMMATRICULATIONS (AVIS 03600 76648 21229 1)
	270150455	IMMATRICULATION LOISIRS	1 101.55	IMMATRICULATIONS (AVIS 03600 76648 21229 1)
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.			1 088.08	
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	21.86	EAU, LAIT & CRÈME À CAFÉ
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	120.90	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	149.22	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	72.54	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	73.46	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	70.25	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	18.43	EAU, LAIT & CRÈME À CAFÉ
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 447.62	ACHAT HIVER EN FAMILLE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-1 886.20	CRÉDIT ACHAT HIVER EN FAMILLE
TELUS COMMUNICATIONS INC.			82.09	
	270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	82.09	FRAIS INTERNET GYM FÉVRIER 2025
TEST TECH INC.			5 032.58	
	222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	3 746.93	RÉPARATION & MAINTENANCE BORNES FONTAINES
	222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	1 285.65	RÉPARATION & MAINTENANCE BORNES FONTAINES
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES			154.93	
	213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	78.00	PHOTOCOPIES DU 04-01-2025 AU 03-02-2025
	270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	43.85	PHOTOCOPIES DU 11-01-2025 AU 10-02-2025
	232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	33.08	PHOTOCOPIES DU 30-01-2025 AU 27-02-2025
TRAFIC INNOVATION			6 657.05	
	235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	6 657.05	FEUX CLIGNOTANTS TRAVERSE PIÉTONS
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.			385.40	
	241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	385.40	ENSEMBLES VANNES À BILLE
VIDÉOTRON LTEE			87.12	
	270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE MARS 2025
Total :			194 838.11	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 - DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2024

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le greffier-trésorier dépose le rapport annuel pour l'année 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

051-2025

5.4 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #738-2025 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 611 957 \$ CONCERNANT LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personnes âgées « Le Pavillon Joseph-Rhéaume » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « Groupe Conseil CHG inc. » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « Groupe Conseil CHG inc. » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « EMS infrastructure inc.» pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à ± 2 065 012,50 \$, excluant les frais incidents et les taxes nettes, selon l'estimation détaillée préparé par la firme d'ingénierie «EMS infrastructure inc.»;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a sera donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le règlement #738-2025 intitulé « Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 \$ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin » soit adopté à une séance subséquente ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

052-2025

5.5 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #738-2025 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 611 957 \$ CONCERNANT LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #738-2025 intitulé « Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 \$ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

053-2025

5.6 - ADHÉSION AUX SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE DE LA SPA VILLE DE LÉVIS

ATTENDU QU'afin de se conformer à la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise place d'un encadrement concernant les chiens et du règlement d'application, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme Escouade Canine MRC 2017, tel qu'il appert à la résolution #080-2021 ;

ATTENDU QUE cette entente a été résiliée unilatéralement par la Municipalité le 16 avril 2024 et que la Municipalité a mise sur pied une solution temporaire conforme aux exigences gouvernementales ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

ATTENDU QU'afin de se conformer à ses obligations légales, mais également afin d'offrir à la population un service de gestion animalière de qualité et reconnue, la Municipalité désire adhérer à la Société protectrice des animaux (SPA) de Lévis en collaboration avec les Municipalités de Saint-Apollinaire, de Laurier-Station et de Saint-Édouard ;

ATTENDU la réception d'une proposition de la SPA de Lévis pour la prise en charge complète de la gestion animalière de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette dernière est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité est fixée à 7,30 \$ par habitant et des redevances de 10\$ par licence canine vendue ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ADHÉRER** à la Société protectrice des animaux (SPA) de Lévis selon les modalités de la propositions transmises au quatre municipalités participantes le 11 février 2025 ;
- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer les documents relatifs à l'adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

054-2025

5.7 - VENTE POUR TAXES ANNÉE 2024 / MRC DE LOTBINIÈRE / LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 4 MARS 2024 (ART. 1022 ET 1023 C.M)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2024 et des exercices antérieurs et impayés au 4 mars 2025 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

IL est proposé par , appuyé par , et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2024 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

055-2025

5.8 - AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE COMMANDITE / PARC ÉOLIEN LOTBINIÈRE NDAKINA S.E.C / SCÈNE EXTÉRIEURE DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

ATTENDU le projet de réaménagement du Parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QUE le projet comprend l'aménagement d'une scène extérieure ;

ATTENDU la Politique de dons et commandites des partenaires du « Parc éolien Lotbinière Ndakina S.E.C » qui vise à soutenir le dynamisme économique et social de ses partenaires et des communautés locales, notamment à travers l'amélioration de

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

l'offre artistique et culturelle locale ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a déposé une demande de commandite aux partenaires du « Parc éolien Lotbinière Ndakina S.E.C » pour la nouvelle scène extérieure prévue dans le cadre du projet de réaménagement du Parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU la réponse favorable des partenaires du « Parc éolien Lotbinière Ndakina S.E.C » à la demande de la Municipalité ;

ATTENDU l'entente prévoit un versement d'une somme totale de 50 000 \$ des partenaires du « Parc éolien Lotbinière Ndakina S.E.C » selon les modalités et conditions prévues à ladite entente pour le nom de la scène extérieure, et ce, pour une période de 10 ans ;

ATTENDU QUE la présente entente est renouvelable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :
 - Le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix autorise la conclusion d'une entente le « Parc éolien Lotbinière Ndakina S.E.C ». Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
 - Le conseil autorise monsieur Stéphane Dion, maire, et monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

056-2025

5.9 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #3 / LÉVIS CONSTRUCTION INC. / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

ATTENDU la recommandation de paiement no.3 datée du 17 février 2025 de Mme Manon Marcoux, architecte de la firme « *Architecte MMB inc.* », d'un montant totalisant 335 791,15 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Lévis Construction inc.*» au montant de 335 791,15 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés pour la période du 15 janvier 2025 au 15 février 2025, sur la recommandation de l'architecte de la firme « *Architecte MMB inc.* », mandaté par la Municipalité, datée du 17 février 2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

057-2025

5.10 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #4 / FUSION EXPERT CONSEIL INC. / SERVICES D'INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme «L & M Design Commercial», tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation de plans d'architecture pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme «Architecte MMB inc.», tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme d'ingénierie « Fusion expert conseil inc. » pour les services d'ingénierie électrique et mécanique relatifs au projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « Lévis construction inc. » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #10966 datée du 14 février 2025, de la firme « Fusion expert conseil inc. », d'un montant de 1 402,70 \$ incluant les taxes, pour les services d'ingénierie relatifs au projet de réaménagement de l'hôtel de ville, soit, pour une directive autorisée par monsieur Stéphane Milot, directeur des travaux publics, pour l'ajout d'une poutrelle, conformément aux dispositions du règlement #721-2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « Fusion expert conseil inc. » de la facture #10966, datées du 14 février 2025 au montant de 1 402,70 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #407-2023 et dans le cadre de la directive ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

058-2025

6.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE FÉVRIER 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2025 au montant de 74 828,64 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES BRUTS DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2025	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 031.20
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	19 443.55
	AVANTAGES SOCIAUX	3 893.86
	SOUS-TOTAL	29 368.61

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE FÉVRIER 2025

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	29 368.61

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES			319.99	
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	319.99	REMISE JANVIER 2025
FROMAGERIE BERGERON			122.43	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	122.43	ACHAT RESTAURANT
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			6 332.39	
	5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	2 142.52	REMISE JANVIER 2025
	5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	452.97	REMISE JANVIER 2025
	5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	16.12	REMISE JANVIER 2025
	5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE JANVIER 2025
	5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 054.14	REMISE JANVIER 2025
	5513820000	RQAP A PAYER	319.13	REMISE JANVIER 2025
	5513871000	C.S.S.T. A PAYER	307.51	REMISE JANVIER 2025
MOLSON CANADA 2005			11 769.98	
	270181610	ACHATS - BAR	7 270.18	ACHAT BAR
	270181610	ACHATS - BAR	-3 111.90	CRÉDIT ACHAT BAR
	270181610	ACHATS - BAR	7 611.70	ACHAT BAR
PRODUITS CAPITAL INC.			106.41	
	270180680	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	106.41	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
PROTECTION INCENDIE PC			412.52	
	270161526	ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	412.52	INSPECTION ANNUELLE EXTINCTEURS & BOYAUX INCENDIE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA			2 621.31	
	5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS ASS.C)	1 735.42	REMISE JANVIER 2025
	5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	845.89	REMISE JANVIER 2025
	5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE JANVIER 2025
REVENU QUÉBEC			21.11	
	270120200	CONTR.EMPLOYEUR- DIR. LOISIR/C	21.11	COTISATIONS CNT & FSS 2024
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE			1 222.85	
	5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 222.85	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2025
SYSCO CANADA INC.			1 344.07	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 344.07	ACHAT RESTAURANT
TELUUS COMMUNICATIONS INC.			212.54	
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	99.76	INTERNET SERVICE FÉVRIER 2025
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	112.78	SERVICE FÉVRIER 2025
TELUUS IP			140.36	
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.36	SERVICE FÉVRIER 2025
TELUUS MOBILITE			52.34	
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	52.34	SERVICE FÉVRIER 2025
			Total : 24 678.30	

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
ALEX COULOMBE LTEE			432.19	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	432.19	ACHAT RESTAURANT
BI-SPORTS			55.14	
	270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	55.14	RUBANS
BUROPRO CITATION INC.			62.79	
	270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	62.79	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CHOQUETTE CKS			622.57	
	270185526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	622.57	ENTRETIEN RÉFRIGÉRATEUR
ERIC VACHON			91.52	
	270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	91.52	FRAIS DÉPLACEMENTS JANVIER & FÉVRIER 2025
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE			9.00	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
FROMAGERIE BERGERON			532.83	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	244.86	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	164.56	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	123.41	ACHAT RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.			1 033.50	
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	242.60	VÉRIFICATION CHAUFFAGE CHAMBRE DES JOUEURS
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	660.98	RÉPARATION ENSEIGNE LUMINEUSE
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	129.92	RÉPARATION PRISE ÉLECTRIQUE FRITEUSE
HOME HARDWARE			73.01	
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	73.01	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
HYDRO-QUEBEC			14 364.36	
	270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	14 364.36	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2025
PLOMBERIE STE-CROIX INC.			643.18	
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	643.18	ENTRETIEN PLUVIAL
PRODUITS CAPITAL INC.			29.84	
	270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	29.84	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
SHAW DIRECT			49.43	
	270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2025
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.			568.98	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	30.91	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	162.48	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	21.60	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	12.64	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	95.75	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	116.87	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	128.73	ACHAT RESTAURANT
SYSCO CANADA INC.			1 326.63	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 326.63	ACHAT RESTAURANT
TATUM CAFÉ & BRÛLERIE			311.11	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	311.11	ACHAT RESTAURANT
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON			575.65	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	401.35	ACHAT RESTAURANT
	270181610	ACHATS - BAR	174.30	ACHAT BAR
			Total 20 781.73	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

059-2025

7.1 - ADOPTION / RÈGLEMENT #734-2025 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 387-2007 AFIN D'Y INTÉGRER UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire favoriser son développement autour de projets structurants par des orientations potentielles identifiées par le développement et la diversification économique, la protection et la mise en valeur du patrimoine ainsi que la mise en place d'une offre d'activités attrayantes;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît la pertinence de consolider le caractère multifonctionnel de la rue Principale;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à une planification détaillée de l'avenir du cœur villageois afin de mieux l'affirmer, l'adapter aux besoins actuels et futurs et de mieux se positionner par rapport à son avenir;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 734-2025 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 387-2007 afin d'y intégrer un Plan particulier d'urbanisme du secteur du noyau villageois;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement numéro 734-2005 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 387-2007 de la Municipalité afin d'y intégrer un Plan particulier d'urbanisme du secteur du noyau villageois;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une assemblée publique de consultation;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 25 février 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;
- **QUE** soit et est adopté le Règlement numéro 734-2025 intitulé *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix afin d'y intégrer un Plan particulier d'urbanisme du secteur du noyau villageois* ;
- **QUE** le règlement numéro 734-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060-2025

7.2 - ADOPTION / RÈGLEMENT # 735-2025 / RÈGLEMENT SUR LES PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA)

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le conseil peut adopter un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

architecturale pour l'ensemble ou une portion du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'adoption d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale permet à la Municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation, particulièrement dans le secteur d'intérêt patrimonial du noyau villageois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a élaboré, dans le cadre d'un processus participatif, un plan particulier d'urbanisme afin de planifier en détail le développement de son noyau villageois;

ATTENDU QUE le projet de règlement #734-2025 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 387-2007 afin d'y intégrer un Plan particulier d'urbanisme du secteur du noyau villageois a été adopté à la séance régulière du 4 février 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix assure la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption du Plan particulier d'urbanisme (PPU) en vertu de l'article 84 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 25 février 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;
- **QUE** soit et est adopté le règlement numéro 735-2025 intitulé « *Règlement sur les Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* » ;
- **QUE** le règlement numéro 735-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

061-2025

7.3 - ADOPTION / RÈGLEMENT #719-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 3 DU PLAN D'URBANISME #387-2007, « GRANDES AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION »

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme #387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le Règlement #172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme afin d'ajouter une nouvelle grande affectation de haute densité résidentielle et ainsi y modifier le découpage de son territoire ;

ATTENDU QUE la nouvelle carte des grandes affectations permettra d'identifier

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

certaines secteurs propices à une augmentation de la densité résidentielle dans une optique de planification globale réfléchi du territoire de la Municipalité dans un contexte de pénurie de logements ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 24 septembre 2024, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

ATTENDU la réception d'un avis de non-conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière concernant le règlement #719-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte à nouveau le règlement en y apportant la modification essentiellement à sa conformité au SADR de la MRC de Lotbinière, sans changer l'objet du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 719-2024 intitulé « *Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, « Grandes affectations et densité d'occupation »* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit.
- **QUE** le règlement #719-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #719-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

062-2025

7.4 - DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / LOT 3590 855

ATTENDU QUE la demande vise à utiliser une partie du lot 3 590 855 à une fin autre que l'agriculture soit aux fins d'y déplacer un cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu l'autorisation de la Commission pour le dossier 442107 pour une superficie de 4093 m² et que cette superficie doit être révisée et augmentée étant donné la relocalisation d'une partie du tracé;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une nouvelle demande en novembre 2024, dossier 448174, puisque le tracé a été de nouveau modifié et que celle-ci est présentement en analyse;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé parallèlement sa demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et qu'ils sont à l'analyse de celle-ci, le dernier tracé suggéré par la municipalité n'est pas conforme à leurs orientations et demande une modification au tracé

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

(novembre 2024)) pour l'acceptation du projet de relocalisation du cours d'eau Barbin;

ATTENDU QUE la municipalité dépose un nouveau tracé et que la superficie demandée dans la nouvelle demande est de 5 186 m²;

ATTENDU QUE l'emplacement du cours d'eau actuel limite les possibilités de développement à l'intérieur du périmètre urbain en imposant une profondeur minimale de 45 m pour les lots riverains desservis;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger la portion publique de la rue Barbin à même la partie privée de la rue Barbin, qui est à moins de 45 m du cours d'eau existant;

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Barbin servira d'emprise pour les canalisations visant à rejoindre les étangs aérés autorisés au dossier n°422 935 dont les travaux devraient débuter dès 2025;

ATTENDU QUE le déplacement du cours d'eau permettrait d'augmenter la densité d'occupation du sol nette en offrant des lots résidentiels avec une profondeur inférieure à 45 m et en construisant des deux côtés du prolongement de la rue Barbin;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en dehors de la zone agricole pour déplacer le cours d'eau sans nuire à la densification du périmètre urbain;

ATTENDU QU'une partie du fossé mitoyen entre le lot 3 590 854 et 3 590 855 pourrait, sous recommandation d'un agronome, être remblayé et remis en culture;

ATTENDU QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne se trouvent pas amoindries;

ATTENDU QUE la perte de superficie agricole est limitée;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix demande à la MRC de Lotbinière et à l'UPA de renoncer à leur délai de 30 jours pour présenter ses observations ou demander une rencontre avec la Commission étant donné l'accord favorable déjà obtenu dans le dossier 442107;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **DE DEMANDER** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le déplacement du cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

063-2025

7.5 - RÈGLEMENT #736-2025 / ADOPTION / PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 3 DU PLAN D'URBANISME #387-2007, GRANDES AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 389-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de réviser son plan d'urbanisme afin de revoir les normes de lotissement dans certaines zones et ainsi, la densité d'occupation desdites zones ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 25 mars 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;
- **QUE** soit et est adopté le projet de règlement numéro 736-2025 modifiant le règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007 Grandes affectations et densité d'occupation ;
- **QU'**une assemblée publique de consultation soit tenue le 25 mars 2025 afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 736-2025 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

064-2025

7.6 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #736-2025 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 3 DU PLAN D'URBANISME #387-2007, GRANDES AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #736-2025 intitulé « Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, grandes affectations et densité d'occupation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

065-2025

7.7 - RÈGLEMENT #737-2025 / ADOPTION / PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #389-2007 À DES FINS DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 389-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le premier projet de règlement #736-2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

révisant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007 « Grandes affectations et densité d'occupation » ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption de la révision de son Plan d'urbanisme en vertu de l'article 104 et 105 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le règlement #736-2025 modifie les densités d'occupation de certaines aires d'affectation ;

ATTENDU QUE le règlement #389-2007 doit ainsi être modifié afin d'inclure ces modifications aux grilles des spécifications des zones concernées, donc, à des fins de concordances ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à la séance ordinaire du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 25 mars 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;
- **QUE** soit et est adopté le projet de règlement numéro 737-2025 modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance ;
- **QU'**une assemblée publique de consultation soit tenue le 25 mars 2025 afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 737-2025 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

066-2025

7.8 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #737-2025 / PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #389-2007 À DES FINS DE CONCORDANCE

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #737-2025 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

067-2025

7.9 - RÈGLEMENT #739-2025 / ADOPTION / PREMIER PROJET / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 390-2007 AFIN D'Y MODIFIER LES NORMES POUR L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS UNIFAMILIAUX DANS CERTAINES ZONES

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement 390-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption de la révision de son Plan d'urbanisme en vertu de l'article 104 et 105 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier à la baisse ses normes régissant les lots desservis, plus précisément ses normes de lotissements pour les habitations unifamiliales jumelées et unifamiliales isolées ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à une séance ultérieure ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 25 mars 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;
- **QUE** soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 739-2025 modifiant le règlement de lotissement 390-2007 afin d'y modifier les normes pour l'implantation de bâtiments unifamiliaux dans certaines zones ;
- **QU'**une assemblée publique de consultation soit tenue le 25 mars 2025 afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 739-2025 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - TRAVAUX PUBLICS

068-2025

8.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / MAGNOR / REMPLACEMENT ET CONDITIONNEMENT DU MÉDIA / USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE plusieurs travaux correctifs doivent être réalisés à l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Croix localisée au 2307 rue Principale à Saint-Édouard ;

ATTENDU QUE le média du filtre de l'usine de traitement d'eau potable est en fin de vie et se doit d'être remplacé ;

ATTENDU QUE ces travaux permettront d'accroître la durée de vie du système de traitement de l'usine d'eau potable ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise *Magnor*, au montant de 75 678,86 \$ taxes en sus, afin de procéder au remplacement et au conditionnement des médias de l'usine de traitement d'eau potable, tel que plus amplement détaillée à l'offre de services datée du 20 février 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

- **D'OCTROYER** un contrat à l'entreprise *Magnor*, au montant de 75 678,86 \$ taxes en sus, pour le remplacement et le conditionnement des médias de l'usine de traitement de l'eau potable de Sainte-Croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

069-2025

8.2 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / MARQUAGE TRAÇAGE QUÉBEC INC. / CONTRAT DE LIGNAGE DES RUES 2025

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au lignage de ses rues à l'été 2025 et a procédé à une demande de prix à cet effet ;

ATTENDU la réception de deux (2) prix dont celui de l'entreprise *Marquage traçage Québec inc.* au montant de 14 991,13 \$ taxes en sus ;

ATTENDU la recommandation de M Stéphane Milot, directeur des travaux publics, suite à l'analyse des prix déposés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** le mandat de lignage des rues à l'entreprise *Marquage traçage Québec inc.* au montant de 14 991,13 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

070-2025

8.3 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. / CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DES RUES 2025

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire exécuter des travaux de rapiéçage et a procédé à une demande de prix à cet effet ;

ATTENDU la réception de trois (3) prix dont celui de l'entreprise « *Les Entreprises Lévisiennes Inc.* » au montant de 86 690,00\$ taxes en sus dans les délais prescrits au devis ;

ATTENDU la recommandation de M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, suite à l'analyse des prix déposés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat de rapiéçage à l'entreprise « *Les Entreprises Lévisiennes Inc.* » au montant de 86 690,00\$ taxes en sus afin d'exécuter les travaux de rapiéçage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

071-2025

8.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / TECHNI-CONSULTANT INC. / COLLABORATEURS EXTERNES / ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de modification de son système d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité devra octroyer un mandat pour la conception du système d'assainissement des eaux usées et qu'elle nécessite de l'accompagnement pour la rédaction du devis de services professionnels ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme *Techni-Consultant*

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

inc. pour de l'accompagnement dans le projet d'assainissement des eaux usées, tel qu'il appert à la résolution #174-2024 ;

ATTENDU QUE cet accompagnement est admissible dans le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023);

ATTENDU QUE la réception de la facture #02713 de la firme *Techni-Consultant inc.* au montant de 4 703,17\$ incluant les taxes dans le cadre du mandat d'accompagnement et de conception du devis de services professionnels en ingénierie, impératif à l'octroi du mandat pour la conception du système d'assainissement des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Techni-Consultant inc.* » de la somme de 4 703,17 \$ incluant les taxes dans le cadre d'accompagnement au projet d'assainissement des eaux usées, tel que plus amplement détaillé à la facture #02713.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

072-2025

8.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / PLANS ET DEVIS / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » de la facture #M24-108-02 au montant de 34 777,06 \$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin principalement de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

073-2025

8.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #3 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / PROJET DE RÉFECTION DU 3E RANG EST

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du 3e rang Est ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat firme « EMS infrastructure inc. » pour la préparation des plans et devis et la réalisation des relevés topographiques pour la préparation des plans et devis dudit projet, tel qu'il appert à la résolution #079-2024;

ATTENDU la réception de la facture #M24-027-03, datée du 26 février 2025, de la firme « EMS infrastructure inc. », au montant de 7 272,17 \$ inclus, pour la préparation des plans et devis et la réalisation des relevés topographiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #M24-027-03 datée du 26 février 2025, à la firme « EMS infrastructure inc. », au montant de 7 272,17 \$ taxes incluses, relative au mandat de préparation des plans et devis et la réalisation des relevés topographiques pour le projet de réfection du 3e rang Est, tel que plus amplement détaillé à la résolution #079-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - LOISIRS ET CULTURE

074-2025

9.1 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #9 / PATRIARCHE ARCHITECTURE INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F-4062 datée du 31 janvier 2025, au montant de 1 479,73 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » des factures #F-4062, datée 31 janvier 2025, d'un montant totalisant 1 479,73 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier plus amplement détaillé à la résolution #430-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

075-2025

9.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy-Fournier ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit du parc Jean-Guy-Fournier suite à un processus d'appel d'offres publics, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe corp.* » pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #321-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #00213685 datée du 1er janvier 2025 de la firme « *Englobe Corp.* » au montant de 173,29 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #321-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe corp.* » de la facture #00213685 au montant de 173,29 \$ incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun objet.

11 - VARIA

Aucun objet.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Information concernant la vente de mobilier s'étant tenue dans le cadre du déménagement temporaire de l'hôtel de ville ;
- Information concernant la présentation du projet de réfection de la rue Principale ;
- Information concernant l'affichage du terrain vacant à vendre face à la pharmacie, soit, le lot 3 592 300 ;
- Information concernant l'arrérage de taxes municipales ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

076-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19: 33 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire